

3. LE FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Quel est le rôle des dépenses privées ?

- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le financement des établissements d'enseignement, tous niveaux d'éducation confondus, provient à 83 % de sources publiques.
- Selon la moyenne calculée sur la base des pays de l'OCDE tous niveaux d'enseignement confondus, les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics (7 466 USD) représentent plus du double de celles relevées au titre des établissements privés (3 675 USD).
- Pour les 17 pays de l'OCDE dont les données tendanciennes sont disponibles, la part publique du financement des établissements d'enseignement supérieur a régressé depuis 1995 : elle est passée de 78 % en 1995 à 70 % en 2007.

Description

Cet indicateur montre que le financement des établissements d'enseignement est partagé entre entités publiques et privées, surtout au niveau de l'enseignement supérieur. Même si leur part reste considérable, les fonds publics apparaissent de moins en moins prépondérants dans les investissements en matière d'éducation, le financement privé prenant de plus en plus d'importance. Certains craignent que la balance ne se mette à trop pencher d'un côté, au point de décourager certains de ceux qui envisagent de suivre des études supérieures. Il est donc important d'observer la variation des parts publique et privée du financement afin de déterminer si ce phénomène influence l'évolution des modèles d'éducation et des taux de scolarisation.

Résultats

Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données comparables, les crédits publics représentent, en moyenne, tous niveaux d'éducation confondus, 83 % de la totalité des fonds. C'est dans l'enseignement préprimaire et dans l'enseignement supérieur que les parts privées du financement sont les plus importantes. Au niveau préprimaire, ces fonds représentent en moyenne 20 % du financement total dans les pays de l'OCDE, soit un pourcentage supérieur à celui de tous les niveaux combinés (voir le graphique B3.2 dans *Regards sur l'éducation 2010*). Ce pourcentage connaît d'importantes variations : il est inférieur ou égal à 5 % en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Estonie et supérieur à 50 % en Australie, en Corée et au Japon.

Au niveau supérieur, les fonds privés représentent 31 % en moyenne des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement. La part des dépenses au titre des établissements d'enseignement supérieur financée par les particuliers, les entreprises et d'autres entités privées – y compris les financements privés subventionnés – représente moins de 5 % au Danemark, en Finlande et en Norvège, mais plus de 40 % en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni ainsi qu'en Israël et en Fédération de Russie, et atteint 75 % au Chili et en Corée.

Les entités privées autres que les ménages contribuent davantage, en moyenne, à l'enseignement supérieur qu'aux autres niveaux d'éducation. En Australie, au Canada, en Corée, aux États-Unis, au Japon, aux Pays-Bas, en République slovaque, au Royaume-Uni, en Suède ainsi qu'en Israël et en Fédération de Russie, 10 % ou plus des dépenses d'enseignement supérieur sont le fait d'entités privées autres que les ménages.

Les fonds publics financent principalement les établissements publics, mais une partie significative des fonds publics peut être consacrée aux établissements privés, bien que ces écarts varient en fonction des niveaux

d'enseignement. Pour l'accueil préprimaire, les dépenses unitaires publiques sont plus de deux fois plus élevées au titre des établissements publics (5 562 USD) qu'au titre des établissements privés (2 566 USD). Les dépenses unitaires publiques au titre des établissements publics représentent un peu moins du double de celles au titre des établissements privés dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non supérieur (7 262 USD contre 4 045 USD) et plus du triple de celles-ci dans l'enseignement supérieur (10 424 USD contre 3 417 USD).

Tendances

Entre 2000 et 2007, le financement public a augmenté, tous niveaux d'enseignement confondus, dans tous les pays pour lesquels des données comparables sont disponibles. Le financement privé a toutefois progressé davantage dans plus des trois quarts de ces pays. En conséquence, la part publique des dépenses totales au titre des établissements d'enseignement a diminué de plus de 5 points de pourcentage au Canada, au Mexique, au Portugal, en République slovaque et au Royaume-Uni.

Il est intéressant de constater que la progression de la part privée dans les dépenses totales d'éducation, qui a entraîné la baisse de la part publique, n'est pas allée de pair avec une diminution des dépenses publiques d'éducation (en valeur réelle). En fait, de nombreux pays de l'OCDE affichant les hausses les plus importantes des dépenses privées sont parmi ceux qui ont également connu la plus forte augmentation du financement public de l'éducation. Ce constat suggère que les dépenses privées viennent s'ajouter aux investissements publics, et non s'y substituer.

Définitions

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009. Les dépenses privées comprennent les dépenses privées directes au titre des établissements d'enseignement, qu'elles soient ou non compensées par des aides publiques.

Informations sur les données concernant Israël :

<http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2010 de *Regards sur l'éducation* (indicateur B3).

Parmi les domaines couverts figurent :

- La part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus, et leur évolution.
- Dépenses unitaires publiques annuelles au titre des établissements d'enseignement par type d'établissement

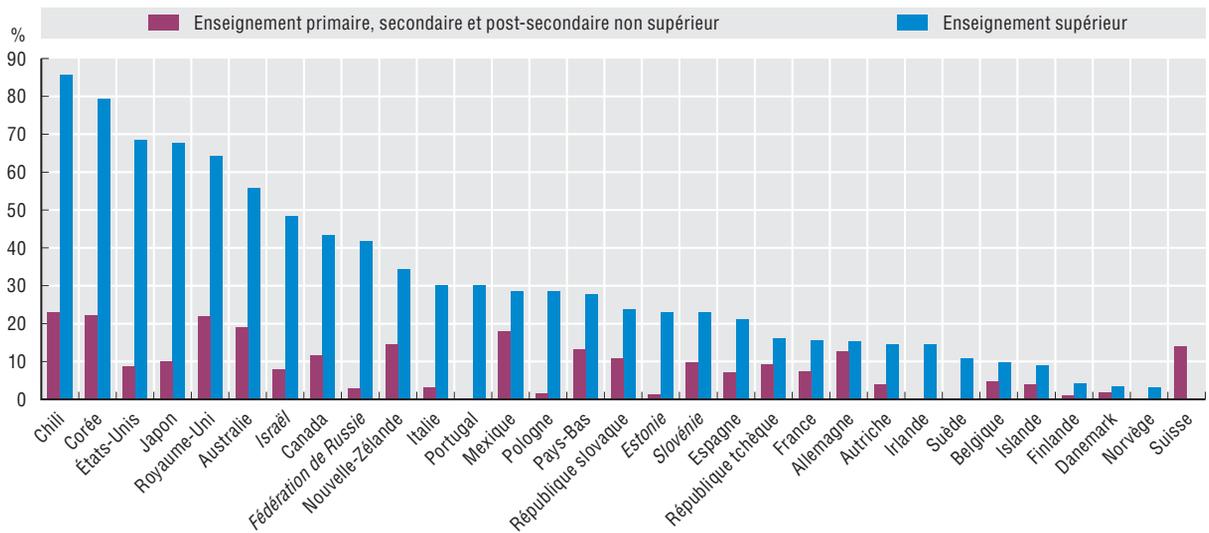
Autres publications de l'OCDE

OECD Reviews of Tertiary Education (série).

Politiques et gestion de l'enseignement supérieur (revue).

Graphique 3.8. **Part des dépenses privées au titre des établissements d'enseignement, 2007**

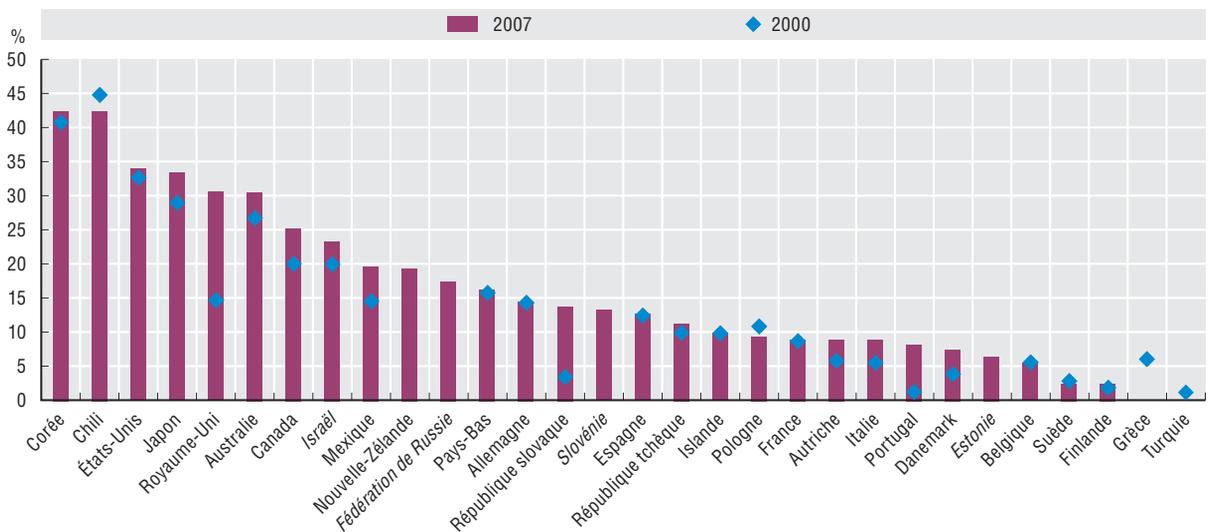
Ce graphique fait état du pourcentage des dépenses au titre des établissements d'enseignement provenant de sources privées.



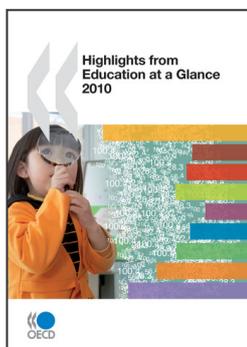
Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableaux B3.2a et B3.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>.

Graphique 3.9. **Tendances de la part des dépenses privées (2000, 2007)**

Ce graphique fait état de la progression – ou autre – des dépenses privées en pourcentage des dépenses totales, tous niveaux d'éducation confondus, de 2000 à 2007.



Source : OCDE (2010), *Regards sur l'éducation 2010*, tableau B3.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932316837>.



Extrait de :
Highlights from Education at a Glance 2010

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quel est le rôle des dépenses privées ? », dans *Highlights from Education at a Glance 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2010-25-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.